

Baulmes - Vuitebœuf
Rances - Champvent
Essert-s.-Champvent
Valeyres-s.-Rances
Villars-s.-Champvent
Vugelles-La Mothe
Sergey - L'Abergement
Method - Suscévaz
Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au vendredi:

9h00 - 11h30 et 14h30 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: À la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 16 février 2025

Église de Villars-Burquin	9 h 00	Culte. D. Fell.
Église de Giez	10 h 00	Culte. Cène. O. Bader.
Église de Champvent	10 h 00	Culte. J. Menétray.
Église de Ballaigues	10 h 00	Culte connexion. A. Ledoux.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES
PAS DE MESSE en janvier et février 2025 (réparation de la chapelle)



VALEYRES SOUS RANCES

Greffe municipal - Contrôle des habitants - Bureau des étrangers Bourse communale

Les bureaux seront **fermés**:

du lundi 17 février 2025

au vendredi 21 février 2025

Les personnes qui auraient des documents à établir (attestations de domicile par exemple) voudront bien prendre leurs dispositions.

Durant cette période, les documents d'identité peuvent être établis directement auprès du Centre de biométrie - Voie du Chariot 3 (Place de l'Europe) - 1014 Lausanne - tél. 0800 01 1291 - www.biometrie.vd.ch.

Merci pour votre compréhension.

L. Sanchez / D. Lüthi



BAULMES

www.baulmes.ch

Bibliothèque communale de Baulmes

Pendant les vacances scolaires
du lundi 17 au vendredi 21 février 2025
la bibliothèque sera **fermée**

Réouverture le:

lundi 24 février 2025 à 9 h 30

Belles vacances à toutes et tous accompagnées d'un bon livre.



VUITEBŒUF

www.vuiteboeuf.ch

Recensement des chiens

Dans le cadre du recensement cantonal et en application de l'article 9 de la Loi sur la police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité de Vuitebœuf informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au greffe municipal **jusqu'au 1^{er} mars 2025**:

- les chiens acquis ou reçus en 2024;
 - les chiens nés en 2024 et restés en leur possession;
 - les chiens décédés, donnés ou vendus au cours de l'année 2024 (pour radiation);
 - les chiens qui n'ont jamais été annoncés encore à ce jour;
- (avec copie de leur passeport).

par courrier postal, au guichet ou via greffe@vuiteboeuf.ch

Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

La détention de chien potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires.

Merci pour votre collaboration.

La Municipalité



RANCES

Demande de permis de construire (P)

Commune: Rances

Compétence: (ME) Municipale État

Réf. communale: 5760

CAMAC N°: 238390

Parcelle N°: 44

ECA N°: --

Coordonnées (E / N): 2530481 / 1179070

Nature des travaux: Construction nouvelle.

Construction d'une pergola indépendante de la villa.

Situation: Rue du Bugnon 4A

Note de recensement architectural: --

Propriétaires, promettants, DDP: Lado Emilio et Julie

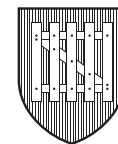
Auteur des plans: David Glauser, Soda Saràl

Demande de dérogation: --

Particularités: --

Enquête publique ouverte du 12.02.2025 au 13.03.2025.

La Municipalité



LES CLÉES

Poste au concours

Suite au départ en pré-retraite de la titulaire, la Municipalité des Clées met au concours le poste de:

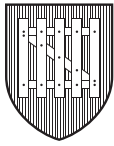
**secrétaire municipal(e) à temps partiel
(30 %)**

Les principales missions de cette fonction sont les suivantes:

- Assurer le fonctionnement du secrétariat et coordonner les tâches de l'administration communale.
- Préparer et participer à la séance hebdomadaire de la Municipalité, en soirée, rédiger le procès-verbal et assurer le suivi des décisions.
- Soutenir la Municipalité dans la gestion des affaires courantes et assurer la partie rédactionnelle du courrier municipal.
- Coordonner les mises à l'enquête et assurer le suivi des dossiers liés à la police des constructions.

Compétences requises:

- CFC d'employé(e) de commerce ou titre jugé équivalent.
- Excellente qualité rédactionnelle, maîtrise de l'orthographe.
- Autonomie, capacité d'organisation, disponibilité, flexibilité.



LES CLÉES

- Rigueur dans la tenue des registres et dossiers.
- Goût pour les contacts humains.
- Sens de la discrétion et du devoir de réserve.
- Intérêt pour le droit administratif et les affaires publiques.
- Maîtrise impérative des outils bureautiques

Entrée en fonction: 1^{er} juin 2025 ou à convenir.

Renseignements: M^{me} Marinette Benoit, syndique, 077 409 28 52.

Les offres, accompagnées des documents usuels, sont à adresser **jusqu'au 28 février 2025** à la **Municipalité des Clées, Place de la Ville 3, 1356 Les Clées** ou par e-mail à admin@lesclee.ch

La Municipalité

SANI-BOIS Sàrl
Maîtrise fédérale

Lutte contre les nuisibles
Guêpes - fourmis - cirons
Fouines - rongeurs
Champignons - mэрule

Assainissement de bâtiments
Yverdon 076 228 42 92 - www.sani-bois.ch

BADER MÉTAUX SÀRL
Spécialiste en gestion des déchets industriels et métallurgiques

Rte d'Yverdon 3 | Tél. 024 459 25 75
1445 Vuiteboouf | Mail: laurent.bader@badermetaux.ch

Spécialiste en gestion de déchets ferreux et non ferreux

Rachat de tout métaux (ferraille, cuivre, laiton, alu, inox, plomb, zinc)
Prix sur demande.

SOLCREATIONS

OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

Les sols... notre passion

Parquets bois véritable
Stratifié - Ponçage
Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino
Stores - Literie

Vente à l'emporter ou pose par nos soins

www.solcreations.ch
021 887 74 30
024 426 07 26

Recycler sans danger cigarettes électroniques et vaporisateurs

Les cigarettes électroniques et les vaporisateurs représentent des alternatives très appréciées aux cigarettes traditionnelles. Pour générer la vapeur, ces appareils fonctionnent avec des batteries lithium-ion, et certains modèles sont donc rechargeables. Toutefois, les cigarettes jetables ont aujourd'hui également conquis le marché. Tous ces appareils électroniques ont un point commun : ils contiennent des matières premières précieuses, qui sont en même temps nocives pour l'environnement. Il est donc important de les recycler correctement. En outre, si les cigarettes électroniques et les vaporisateurs ne sont pas éliminés correctement, ils peuvent provoquer des incendies.

TOP 3 DES CONSEILS DU CIPI

- **Ne pas jeter les cigarettes électroniques et les vaporisateurs avec les ordures ménagères.**
- **Cesser d'utiliser les appareils défectueux.**
- **Ne pas chercher à recharger des produits à usage unique.**

Pourquoi ne faut-il jamais les jeter avec les ordures ménagères ?

Si les appareils sont jetés avec les ordures ménagères, leurs batteries risquent d'être endommagées, par exemple par la presse dans les camions de collecte des déchets, ou plus tard dans les usines de traitement des déchets. Ces batteries peuvent alors provoquer des incendies, créant ainsi un danger non seulement pour les installations, mais aussi et surtout pour les vies humaines.

Comment recycler correctement les cigarettes électroniques et les vaporisateurs ?

Les cigarettes électroniques et les vaporisateurs doivent être éliminés correctement. En règle générale, les personnes privées peuvent les remettre gratuitement au point de collecte de leur commune ou les éliminer lors des collectes de déchets spéciaux planifiées par les autorités communales ou cantonales. Vous trouverez des précisions détaillées à ce sujet dans les informations de votre commune sur la collecte des déchets.

Qu'elles soient jetables ou réutilisables, les cigarettes électroniques sont considérées comme des appareils électriques. Les fabricants, les importateurs et les revendeurs en Suisse sont donc légalement tenus de reprendre tous les types de cigarettes électroniques usagées ; les consommateurs peuvent ainsi rapporter cigarettes électroniques et vaporisateurs partout où ces produits sont vendus.

Cigarettes électroniques et vaporisateurs: quelle différence ?

Une cigarette électronique fonctionne avec un liquide aromatisé: celui-ci est chauffé puis vaporisé. Un vaporisateur (« vape » en anglais) est quant à lui conçu pour vaporiser de l'herbe séchée, du liquide, de la cire ou d'autres substances que l'on place dans une chambre de chauffage. Tant les cigarettes électroniques que les vaporisateurs nécessitent une batterie au lithium-ion pour le processus de vaporisation.

Pas de recharge pour les produits à usage unique

Comme leur nom le suggère, les produits à usage unique sont exclusivement constitués de composants qui ne sont pas destinés à être réutilisés. Ils ne peuvent pas donc pas être rechargés, et cela vaut également pour la batterie intégrée. En cas de tentative de recharge de la batterie, il existe un risque d'incendie. Pour ces produits jetables (dont le bilan environnemental est par ailleurs particulièrement mauvais), la seule chose à faire est de les recycler correctement en tant que déchets spéciaux.

Danger d'incendie dû aux batteries

Comme toujours avec les batteries lithium-ion, il convient de prendre certaines précautions. En raison de leur haute teneur en énergie, ces batteries présentent un risque nettement plus important que les piles classiques. Par ailleurs, leur potentiel de danger augmente encore en cas d'utilisation incorrecte. La prudence est surtout de mise lors de la recharge, et les appareils défectueux ne devraient plus être utilisés. Pour découvrir comment minimiser les risques, rendez-vous sur la page suivante :

Source: www.bfb-cipi.ch/batteries